

Si donc tu présentes ton offrande à l'autel, et que là tu te souviennes que ton frère a quelque chose contre toi, laisse là ton offrande devant l'autel, et va d'abord te réconcilier avec ton frère ; puis, viens présenter ton offrande. Arrange toi vite avec ton adversaire, pendant que tu es encore en chemin avec lui, de peur que l'adversaire ne te livre au juge, le juge au garde, et que tu ne sois mis en prison.

Matthieu 5/23-25

Ne jugez pas afin de ne pas être jugés. Car c'est avec le jugement par lequel vous jugez qu'on vous jugera, et c'est avec la mesure à laquelle vous jugez qu'on mesurera pour vous. Pourquoi regardes-tu la paille qui est dans l'œil de ton frère et ne remarques-tu pas la poutre qui est dans ton œil ?

Matthieu 7/1

Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix, non comme le monde la donne.

Jean 14/27

En ceci tous reconnaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres.

Jean 13/35

Médiation ?

On appelle **médiation** la démarche par laquelle les personnes en conflit (que ce soit personnellement ou par fonction) font appel d'un **commun accord** à une personne **tierce** dont la neutralité et la compétence sont reconnues, pour les aider à restaurer **la confiance entre elles** et ainsi trouver **par elles-mêmes** un accord négocié mis par écrit.

La Constitution de l'EPUDF stipule dans son art. 28 *Différents, manquements et sanctions disciplinaires :*

- 1.1. *Toute contestation relative à une élection au sein d'une association culturelle ou d'un consistoire est instruite par le conseil régional, qui se prononce.*
- 1.2. *Les autres différends font prioritairement l'objet d'une médiation.*
 - 1.2.1 *En cas de refus ou d'insuccès, les différends constatés au sein des associations culturelles membres de l'Eglise protestante unie de France (...) peuvent être soumis au conseil régional, qui désigne une équipe de conciliation et se prononce sur son rapport.*

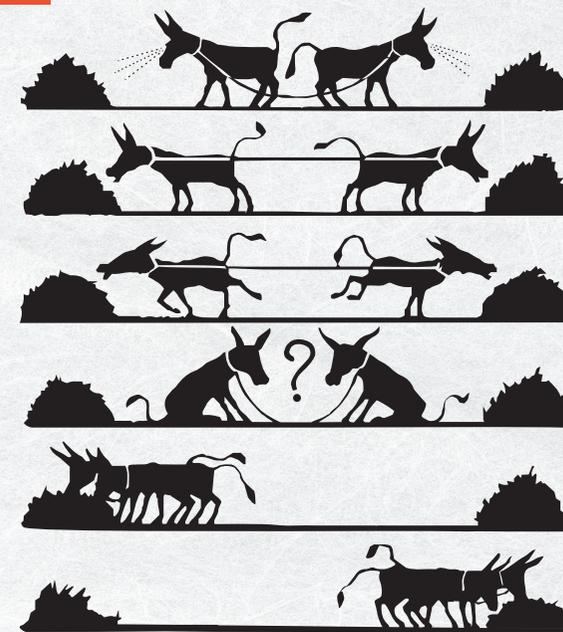
Pour aller plus loin :
<https://www.eglise-protestante-unie.fr/region-cevennes-languedoc-roussillon-r3/>
puis le pavé **Bienvenue en CLR** et en bas de cette page, dans **Équipes régionales**, le lien avec **Commission Réconciliation**.



EGLISE PROTESTANTE
UNIE DE FRANCE
communauté luthérienne et réformée
en Cévennes-Languedoc-Roussillon

COMMISSION
RÉCONCILIATION

RESTAURER
LA CONFIANCE
PAR LA
MÉDIATION



reconciliationepuclr@orange.fr

06 78 89 73 75 / 06 42 89 16 08

Les conflits en Église

Comme toute communauté humaine, l'Église est traversée de conflits, en fait depuis ses débuts (Actes 5/1-11, 6/1-6, 9/26-31, 15/1-41 etc.

Des tensions peuvent surgir quand la confrontation d'idées et de projets est évitée ou qu'elle se transforme en conflits de personnes avec des paroles irrespectueuses, voire des condamnations. De telles tensions peuvent alors déboucher sur des mécanismes de « bouc émissaire » et d'exclusion : on croit avoir « résolu » le conflit en mettant fin à la fonction d'un membre du CP, d'un.e pasteur.e etc. Cette rupture laissera des traces et pourra même éloigner durablement des membres de la communauté. Or, les comportements, les modes de fonctionnement qui n'ont pas pu être interrogés, demeurent et recréeront forcément plus tard de nouvelles tensions. L'illusion tient au fait que nous attribuons la faute d'un conflit à une personne ou à un petit nombre de personnes sans questionner son propre comportement ou le fonctionnement du groupe dans son ensemble.

Les conflits peuvent être aussi une occasion de changement, d'approfondissement de la relation et de créativité. Comme dans toute situation de crise, le conflit est une occasion pour construire collectivement d'autres formes de relations et de fonctionnement.

Le conflit est donc aussi une opportunité de transformations profondes !

La démarche de Médiation

Les personnes en conflits croient souvent que le problème vient uniquement des autres, qui seraient « trop ceci » ou « pas assez cela »...

En fait, dans la relation, ce que fait l'un.e par excès reflète ce que fait l'autre par défaut. Dans un groupe où des membres assument une fonction, elle est souvent peu définie, ce qui peut provoquer indirectement des tensions, par delà la bonne volonté de chacun.e. Il sera donc nécessaire de débattre, de s'écouter pour arriver à nommer l'objet caché de ce qui fait problème : c'est précisément l'intérêt de la médiation comme méthode pour y remédier !

Cette démarche peut provoquer aussi des résistances par peur d'être mis.e en cause ou de devoir faire trop de concessions. En réalité, la médiation permet de renforcer la satisfaction des besoins fondamentaux individuels et d'aboutir à un accord durable, sans renoncer à ses convictions profondes. En commençant par restaurer la confiance, la médiation permet d'améliorer la relation.

Restaurer la confiance consiste à créer les conditions d'écoute et de respect indispensable à tout dialogue : par peur de blesser ou de la réaction de l'autre si je partage mes pensées, alors je garde pour moi mes ressentis. Même si je tente de « faire comprendre » à l'autre ce que je vis, tant que je tais mes ressentis, l'autre ne peut pas les entendre. La présence d'une personne tierce, neutre, bienveillante, favorise l'expression de ces ressentis tout en canalisant les débordements sous forme de jugements ou de dévalorisations.

Qui peut provoquer ou initier une médiation ?

Lorsqu'il aura connaissance d'un conflit et qu'il considèrera que celui-ci pourrait relever d'une médiation, le **Conseil régional** recommandera aux parties prenantes de saisir la commission.

Elle pourra également être saisie directement par **les membres** d'une paroisse, d'une institution ou d'une instance de l'Église. Dans ce dernier cas, elle informera le Conseil régional de cette saisine.

Une fois saisie, la commission prendra contact individuellement avec les personnes concernées, soit en présentiel, soit en distanciel, pour les écouter, leur préciser ce qu'on peut attendre d'une médiation et les conditions à remplir pour qu'elle soit bénéfique.

Tous les échanges relèvent de la plus stricte confidentialité !

Il est important de commencer cette démarche avec les personnes qui se sentent prêtes, sans attendre nécessairement que toutes les personnes concernées soient partantes.

Anne-Marie Borne
et Hervé Ott